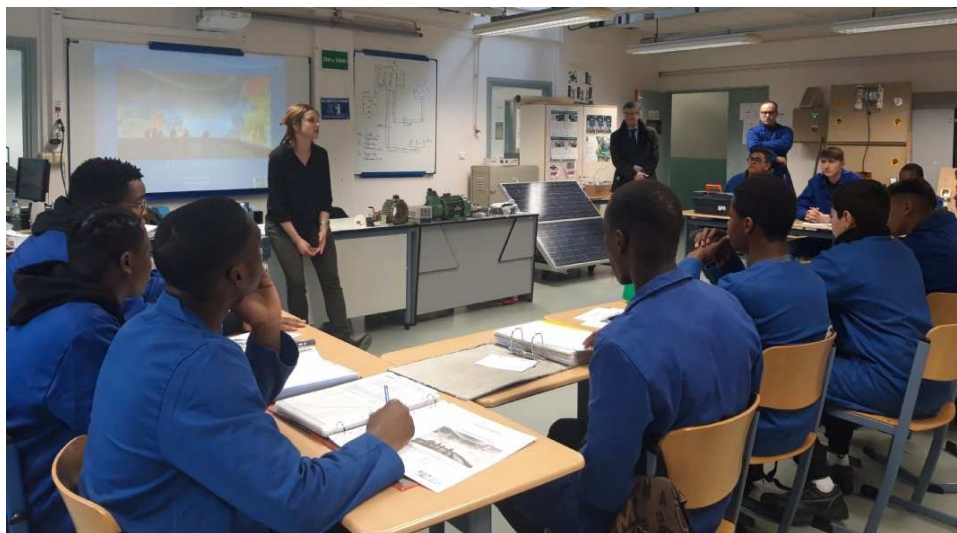


Une intersyndicale de la voie professionnelle juge "irréalisables"...

6-8 minutes

"Des propositions irréalisables." C'est ainsi qu'une intersyndicale de la voie professionnelle juge, dans un communiqué du 5 octobre 2020, les modalités d'organisation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) précisées récemment par le MENJS dans une foire aux questions mise en ligne "en catimini". Alors que l'organisation de ces PFMP pose "en cette rentrée de réelles difficultés" selon le Snuep-FSU, le Snep-FSU, la CGT Éduc'action, le Snalc, SUD-Éducation et le SNCL, le ministère suggère des assouplissements afin de tenir compte de la situation sanitaire.



Droits réservés - DR

"La crise économique" à laquelle s'ajoute un "regain de la propagation du virus" de la Covid-19 "posent en cette rentrée de réelles difficultés pour l'organisation" des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), alerte une intersyndicale. Et si le ministère a proposé, "en catimini", des aménagements, il s'agit là de "propositions irréalisables", jugent le Snuep-FSU, le Snep-FSU, la CGT Éduc'action, le Snalc, SUD-Éducation et le SNCL dans un communiqué du 5 octobre.

Des départs en PFMP "au fil de l'eau", propose la Dgesco

Dans une foire aux questions (FAQ) du MENJS adressée aux rectorats, selon le Snuep-FSU, et donnant des "informations complémentaires pour la scolarité des élèves de la voie professionnelle en 2020-2021", la Dgesco convient que, au regard du "contexte de la rentrée 2020, la mise en place des PFMP peut se confronter aux difficultés économiques de certaines entreprises" et propose, à l'appui de ce document, d'"anticiper les possibilités d'aménagement".

Il est ainsi proposé que les départs en PFMP se fassent "au fil de l'eau en fonction des opportunités, sans calendrier annuel prédéfini", expose la Dgesco dans ce document de 4 pages daté de septembre 2020, dont AEF info a obtenu une copie. Si cette "organisation offre une grande souplesse", elle rend toutefois "nécessaire la mise en place d'une différenciation pédagogique importante, les effectifs 'élèves' présents pouvant fluctuer de façon continue", reconnaît la direction.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où l'accueil des élèves en entreprise ou l'exercice d'une activité professionnelle à distance ne seraient pas envisageables, la Dgesco expose trois options dont l'une consiste en l'organisation de "mises en situation [...] dans un autre établissement par l'échange de groupe d'élèves entre deux établissements, par exemple à l'échelle d'un bassin, afin que l'activité confiée soit réalisée dans un environnement de travail différent de celui habituellement proposé et avec d'autres professeurs".

Des incompatibilités réglementaire et statutaire (syndicats)

Le premier obstacle qu'amènent ces propositions est d'ordre réglementaire : conformément à l'article R421 du code de l'Éducation, la détermination des dates d'organisation des PFMP "relève de la compétence du conseil d'administration, donc d'un vote de cette instance" en juin, rappelle l'intersyndicale. Autrement dit, poursuit-elle, "en aucun cas les élèves ne peuvent donc partir au fil de l'eau en fonction des 'opportunités'".

Les organisations pointent une seconde difficulté, de nature sanitaire, concernant "le brassage de groupe d'élèves dans des classes ou établissements différents", consécutif des mises en situation proposées par la Dgesco.

Au-delà, elles estiment "irresponsable" d'"exiger des personnels un travail supplémentaire pour mettre en place 'une différenciation pédagogique importante". Et d'affirmer, au regard des statuts des obligations de service des enseignants lors des PFMP, tels que définis par la [circulaire de mars 2016](#), qu'en "aucun cas nous ne devons accepter les mesures dérogatoires proposées dans cette FAQ".

Cette rentrée aurait mérité des "aménagements" (Snuep-FSU)

Alors que l'intersyndicale demande "le retrait de ces propositions irréalisables", celles-ci ont été confirmées lors d'un comité de suivi de la réforme de la voie professionnelle organisé le 7 octobre, rapporte à AEF info Sigrid Gérardin du Snuep-FSU (3e syndicat enseignant de la voie professionnelle). Dénuées de valeur réglementaire, elles n'ont donc pas de caractère obligatoire, poursuit la représentante syndicale, qui met en garde contre les problèmes d'application qu'elles vont susciter selon la façon dont les chefs d'établissement s'en empareront.

Tandis que les PFMP doivent débiter, pour les élèves de terminale, au retour des prochaines vacances scolaires, Sigrid Gérardin note un "énorme retard" dans la recherche de stage. Deux raisons à cela notamment, selon elle : la crise économique rend "très difficile" pour les élèves de trouver des stages, notamment dans les PME, et des tuteurs sont "très inquiets" d'accueillir des élèves appartenant à une classe d'âge désignée comme particulièrement facteur de contagion.

Au-delà des conséquences de la situation sanitaire, il ressort de cette rentrée une "profonde fatigue" chez les enseignants du fait de la poursuite de "la mise en place de la réforme", expose Sigrid Gérardin. "C'est une année particulière qui aurait nécessité des aménagements", ajoute-t-elle, pointant la difficulté de mener à bien les projets et les programmes liés, par exemple, à l'organisation d'évènements ou de salons professionnels.

Dépêche n° 637247